

**ARRETE n° 2025-01
PERMISSION DE VOIRIE
REPLACEMENT APPUIS TELECOM**

Le maire de Héauville,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu la demande formulée par la société AVODA, 27 allée Vivaldi, 75032 PARIS, représentée par Monsieur Pascal KAMIONER, pour un remplacement d'appuis télécom situé Blanche Pierre,

Considérant la sécurité à mettre en place,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

L'entreprise AVODA est autorisée à intervenir pour un remplacement d'appuis télécom situé Blanche Pierre, à partir du 6 janvier pour une durée de 30 jours,

Article 2

Les restrictions sont les suivantes :

- Circulation alternée panneau B15/C18
- Empiètement sur chaussée

Article 3

La signalisation sera faite par l'entreprise AVODA,

Article 4

L'entreprise AVODA, représentée par Monsieur Pascal KAMIONER, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie des Pieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Héauville le 6 janvier 2025

Le Maire
Benoît FIDELIN

